

REÇU

Par Alff Christian , 16:57, 11/02/2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 février 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Dans sa réponse à la question parlementaire n°3163, Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics indique que les travaux de mise à 2x3 voies de l'autoroute A3 devraient débiter à la mi-2021. La troisième voie de circulation qui sera aménagée sera notamment utilisée pour le co-voiturage pendant les heures de pointe.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

- Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer si des acquisitions de terrains sont nécessaires pour réaliser ces travaux d'élargissement et, le cas échéant, de la superficie requise pour ces terrains ? Monsieur le Ministre peut-il aussi me renseigner si tous ces terrains nécessaires ont déjà été acquis ? Si ce n'était pas le cas, Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer combien de terrains restent encore à acquérir, et quelle est leur superficie ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer si l'achat des terrains nécessaires pose ou a posé problème ?
- Y a-t-il eu des cas d'échange de terrains avec des propriétaires privés ? Dans l'affirmative, lesquels ?
- Le projet de loi relatif à l'élargissement de l'A3 stipulait qu'environ 7 millions de points biotopes seraient potentiellement touchés par les travaux à venir. Madame la Ministre peut-elle me renseigner sur les mesures compensatoires prises en la matière ? Comment et où ces compensations environnementales seront-elles réalisées ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Dan Biancalana
Député



Luxembourg, le 16 MARS 2021

**Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
Luxembourg**

REÇU

Par Alff Christian , 12:22, 16/03/2021

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°3619 du 11 février 2021 de l'honorable député Monsieur Dan Biancalana, concernant les travaux de mise à 2x3 voies de l'autoroute A3, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics ainsi que de Madame Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, à la question parlementaire n°3619 du 11 février 2021 de l'honorable Député Monsieur Dan Biancalana concernant les travaux de mise à 2x3 voies de l'autoroute A3

Pour réaliser les travaux d'élargissement de la chaussée de l'autoroute A3, le dossier des emprises prévoit l'incorporation de 140 parcelles d'une superficie totale de 24,58 ha dans le domaine public. De cette superficie, 4,13 ha font partie du domaine de l'État et 4,82 ha du domaine communal. Les emprises à acquérir de particuliers représentent 82 parcelles d'une superficie de 15,64 ha. Le Comité d'acquisition du Fonds des Routes a entamé les négociations avec les propriétaires privés.

Le projet global est morcelé dans cinq lots allant de A-E. Un bilan écologique est établi pour chaque lot de construction respectif. Or, à ce stade, ces bilans ne sont pas encore finalisés. Toutefois, il est prévu de réaliser les mesures compensatoires et d'atténuation notamment dans les alentours directs de l'autoroute, ainsi qu'en proximité du nouveau pont écologique à réaliser à la frontière franco-luxembourgeoise et sur des fonds sis sur les territoires des communes de Hesperange et de Roeser.